

Pontarlier, le 06/04/2023

**Direction des routes, des infrastructures et  
des transports**

Service Territorial d'Aménagement de Pontarlier

Affaire suivie par : Jean-Marie PAULIN

Ligne directe : 03.81.46.80.00

**Cabinet Olivier COLIN**  
95 rue Ponsar  
39 300 CHAMPAGNOLE

Madame, Monsieur,

Comme suite à votre demande, je vous adresse ci-joint une permission de voirie concernant les travaux de : création de trottoirs et 2 plateaux surélevés.

**RD 9, du PR 75+540 au PR 76+000**

**Commune de METABIEF,**

Afin d'assurer la bonne coordination des travaux, je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous apporter les éléments suivants :

- S'assurer de l'existence d'un arrêté municipal de réglementation de la circulation (en cas de perturbation de la circulation) si les travaux se situent en agglomération
- Demander à l'entreprise responsable des travaux de nous adresser par mail la date de début du chantier et **lui transmettre le courrier joint.**
- Fournir un plan de récolement
- Fournir les essais de compactage de la tranchée en travers de la chaussée, le cas échéant.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

*Pour la Présidente du Département,  
La Cheffe du service territorial  
d'aménagement,*

  
*Claire RIVET*

Pontarlier, le 06/04/2023

**Direction des routes, des infrastructures et  
des Transports**

Service Territorial d'Aménagement de Pontarlier

Affaire suivie par : Jean-Marie PAULIN

Ligne directe : 03.81.46.80.00

COLAS EST  
Pont rouge  
25 300 VUILLECIN

Vous êtes autorisé à intervenir dans l'emprise du domaine public routier départemental, conformément aux prescriptions techniques définies par la permission de voirie ci-jointe.

Je vous demande de bien vouloir informer par mail le Département (STA de PONTARLIER \*) en charge de la gestion du domaine public lors des phases suivantes :

- Piquetage du chantier (réunion préparatoire)
- Remblaiement de tranchée (si la permission concerne une tranchée)
- Finitions (revêtement)

**ATTENTION** : la permission de voirie est délivrée pour une durée limitée au-delà de laquelle vous n'êtes plus autorisé à intervenir dans le domaine public.

**Email du STA de PONTARLIER :**

- EGR PONTARLIER [sta.pontarlier@doubs.fr](mailto:sta.pontarlier@doubs.fr)
- EGR ORCHAMPS VENNES [sta.pontarlier@doubs.fr](mailto:sta.pontarlier@doubs.fr)
- EGR MAICHE [sta.pontarlier@doubs.fr](mailto:sta.pontarlier@doubs.fr)

Le permissionnaire de voirie